

C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance n°26 du 9 février 2011

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 3 février 2011

Date d'affichage : 3 février 2011

Nombre de conseillers : En exercice : 29

Présents : 26 jusqu'au point n°1 – 28 à partir du point n°2

Votants : 28 jusqu'au point n°1 – 29 à partir du point n°2

L'an deux mil onze, le neuf février, le conseil municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à l'école des Croizetes, en séance publique sous la présidence de madame Elvira JAOUEN, Maire.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme Elvira JAOUEN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, M. Didier DAGUE, Mme Francelyse ADAM, M. Yves RIPOCHE, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, Mme Anne-Claire LE BOLLOCH, M. Amar HADDOU, Mme Maryse MEDDAH, M. Alain WURTZ, Mme Marie-France TRONEL, M. Pascal HOUEIX, The Hung PHAM, Mme Isabelle THENON à partir du point n° 2, M. Christophe PRAS, M. Hussen KEBE, M. Christophe LHARDY, Mme Sandra POPIELUCH, Mme Linda HELLA, M. Régis GENET, Mme Monique HERVE à partir du point n°2, Mme Joëlle COLLET, M. Antoine VANDAELE, Mme Bénédicte DEREN, M. Christian TAXIL, Mme Claudine ANDRIOT.

Absentes excusées ayant donné pouvoir :

Mme Isabelle THENON avait donné pouvoir à Mme Elvira JAOUEN jusqu'au point n °1

Mme Séverine AUBERT avait donné pouvoir à Mme Francelyse ADAM

Absente :

Mme Monique HERVE jusqu'au point n°1

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Antoine VANDAELE a été désigné secrétaire de séance.

La Maire procède à l'appel des conseillers à 20h30.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 25 novembre 2010

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour, approuve le procès verbal du conseil municipal du 25 novembre 2010.

01 – Donner acte des décisions prises par le Maire

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame la Maire (n°2010-54 à 2010-59).

02 – Evolution des compétences de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 23 voix pour et 6 contre ((Mmes Monique HERVE, Joëlle COLLET, Bénédicte DEREN, MM. Régis GENET, Antoine VANDAELE et Christian TAXIL),

- **APPROUVE** le principe de l'unification de la compétence éclairage public sur le territoire cergypointain à compter du 1er juillet 2012,
- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté d'agglomération concernant la compétence facultative éclairage public de la manière suivante :
 - La communauté d'agglomération exerce les compétences en matière de programmation, d'investissement, et de gestion des réseaux et équipements d'éclairage public situés sur les voies et espaces publics ainsi que les autres réseaux et équipements précédemment gérés par le Syndicat d'Agglomération Nouvelle et le cas échéant, les réseaux et équipements situés sur les voiries et espaces privés repris en gestion par les collectivités publiques
 - La CACP est compétente en matière d'élaboration du schéma directeur d'aménagement lumière.
 - La CACP est compétente en matière de programmation, de conception, d'investissement et de gestion de la mise en valeur par la lumière des sites, monuments, ouvrages d'art ou édifices remarquables d'intérêt communautaire tels qu'ils auront notamment été identifiés dans le schéma directeur d'aménagement lumière qui sera adopté
- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transferts des Charges et prend acte de l'impact pour chaque commune de ce transfert sur l'attribution de compensation.

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 28 voix pour et 1 contre (Mme Monique HERVE),

- **APPROUVE** la précision de la compétence « pôles majeurs d'attractivité communautaire » tendant à inclure la gestion, l'exploitation et l'entretien de ces pôles,
- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transferts des Charges,

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 23 voix pour, 5 abstentions (Mmes Joëlle COLLET, Bénédicte DEREN, MM. Régis GENET, Antoine VANDAELE et Christian TAXIL), 1 contre (Mme Monique HERVE),

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté d'agglomération par création de la compétence nouvelle suivante :
« Réseaux de communications électroniques et actions en faveur du Développement Technologique »

La Communauté d'Agglomération est compétente pour :

- l'élaboration du Schéma d'Aménagement Numérique du Territoire,
- l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques sur son territoire conformément aux dispositions de l'article L. 1425-1 du CGCT,
- la mise en œuvre de dispositifs de soutiens et d'actions en faveur du développement des technologies et services numériques innovants »

➤ **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transferts des Charges en ce qu'il énonce l'absence de transfert de charges s'agissant d'une compétence nouvelle,

03 – Service civique : recrutement de volontaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour :

- autorise madame la Maire à effectuer toutes les démarches administratives relatives à l'accueil de jeunes en service civique,
- approuve la création de deux postes de volontaires civiques à l'état du personnel,
- dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget chapitre 012.

04 – Mise à jour de l'état du personnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, approuve les modifications apportées à l'état du personnel.

05 – Budget primitif 2011

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 23 voix pour et 6 contre ((Mmes Monique HERVE, Joëlle COLLET, Bénédicte DEREN, MM. Régis GENET, Antoine VANDAELE et Christian TAXIL), adopte le budget primitif 2011 voté en équilibre, en dépenses comme en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement

En section de fonctionnement (en euros) :

	Dépenses		Recettes
011 Charges à caractère générale	1 723 700	70 Produits de services	600 000
012 Charges de personnel	3 953 000	73 Impôts et taxes	4 579 250
65 Autres charges de gestion courante	776 000	74 Dotations, subventions et participations	1 710 500
66 Charges financières	68 150	75 Autres produits de gestion courante	60 000
67 Charges exceptionnelles	19 000	013 Atténuations de charges	40 000
68 Dotation aux provisions pour risques	18 250	77 Produits exceptionnels	18 250
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	30 000	042 Opérations d'ordres entre section	2 500
023 Virement à la section d'investissement	282 400		
042 Opérations d'ordre entre section	140 000		
TOTAL	7 010 500		7 010 500

En section d'investissement (en euros) :

		Dépenses			Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	10	Dotations, fonds divers et réserves	153 000
16	Emprunts et dettes assimilées	526 000	13	Subventions d'investissement	835 520
20	Immobilisations incorporelles	43 700	16	Emprunts et dettes	714 360
21	Immobilisations corporelles	166 480	021	Virement de la section de fonctionnement	282 400
23	Immobilisations en cours (travaux)	1 386 600	040	Opérations d'ordre entre sections	140 000
040	Opérations d'ordre entre sections	2 500			
041	Opérations patrimoniales à l'intérieur de la section	55 000	041	Opérations patrimoniales à l'intérieur de la section	55 000
TOTAL		2 180 180			2 180 180

06 – Reconduction des taux des taxes locales pour 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, décide que les taux des trois taxes directes locales ne varieront pas en 2011 et restent fixés à :

- taxe d'habitation : 11,20% ;
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,05 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,00 %.

07 – Reconduction du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2011

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 23 voix pour et 6 contre (Mmes Monique HERVE, Joëlle COLLET, Bénédicte DEREN, MM. Régis GENET, Antoine VANDAELE et Christian TAXIL), décide que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne varie pas en 2011 et reste fixé à 8,12 %.

08 – Attribution de subventions aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 25 voix pour et 4 non participations (Mme Bénédicte DEREN, Mrs Pascal CRAFFK, Hussen KEBE, Christophe LHARDY) approuve les montants à verser aux associations dans le cadre de leur subvention de fonctionnement 2011, selon le tableau suivant

Associations	Propositions (€)
Amicale Bouliste de Courdimanche	100,00
Amicale des Agents Communaux	28 652,34
Arts Martiaux de Courdimanche	13 000,00
Association Equestre de Courdimanche	2 200,00
Association Sportive de Courdimanche	16 000,00
Association Sportive du Collège	2 300,00
Ass Sportive et Culturelle du VietNam	800,00
Club Omnisports de Courdimanche	6 700,00

Tennis Club de Courdimanche	7 000,00
Association Généalogique AGHMC	0,00
Association du Conservatoire	24 000,00
Ba-O-Bab	600,00
Caméléon	600,00
Amicale des Croizettes	450,00
Association du Foyer Rural	7 000,00
FNACA	300,00
Je parle le chinois	1 000,00
La compagnie du Petit Tulle	1 500,00
Latifa France Senegal	400,00
Les cahiers de l'Espoir	500,00
Zone 4 Roller	150,00

09 – Signature d'une convention de subventionnement avec le conservatoire de musique et de danse de Courdimanche

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour,

- autorise le versement d'une subvention d'un montant de 24 000 € à l'association du Conservatoire de musique et de danse,
- approuve le projet de convention de subventionnement à passer avec l'association.

10 – Signature d'une convention d'objectifs et de financement du Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour,

- autorise la poursuite de l'activité RAM,
- autorise Madame la Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour la période du 1er avril 2010 au 31 mars 2013.

11 – Signature d'un avenant avec la société SOGERES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, autorise Madame la Maire à signer cet avenant.

12 – Motion contre la modification de la circulation aérienne de l'aérodrome de Roissy-Charles de Gaulle et Le Bourget

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 29 voix pour,

- Regrette le manque de concertation dont ont fait preuve les pouvoirs publics au cours du processus de révision des couloirs aériens ;
- Demande une information simple et claire permettant d'évaluer l'impact des changements proposés pour les Courdimanchois ;
- Demande que soit réétudié le tracé des couloirs aériens autour de l'agglomération de Cergy-Pontoise, en partenariat avec les associations ADVOCNAR et CIRENA;
- S'oppose à la proposition actuelle des pouvoirs publics dans l'attente de ces différents éléments.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 00h30.

La Maire,

Elvira JAOUËN